



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/L.368/Add.1  
17 mai 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Onzième session  
São Paulo, 13-18 juin 2004  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE TEXTE NÉGOCIÉ POUR LA ONZIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE**

**Projet d'annexe<sup>1</sup>**

**Multipartenariats lancés à la onzième session de la CNUCED**

**A. Les technologies de l'information et de la communication au service  
du développement**

1. Les activités de partenariat auront pour objectif «les applications des TIC au service de la compétitivité économique des pays en développement», en particulier en ce qui concerne le commerce et le développement. Mettant à profit son expérience, la CNUCED s'associera pleinement aux activités pertinentes en cours. Le partenariat pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement comprendra plusieurs volets:

- *Activités propres à permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti des logiciels libres.* Les logiciels libres constituent un facteur essentiel pour la diffusion des applications des TIC dans les pays en développement. Les activités de partenariat viseront à encourager la généralisation dans les pays en développement

---

<sup>1</sup> À sa vingt et unième session extraordinaire, le 14 mai 2004, le Conseil du commerce et du développement a prié la Conférence de prendre note des multipartenariats lancés à l'occasion de la Conférence et d'annexer le texte correspondant à la version finale du texte négocié.

de programmes de formation aux technologies de l'information centrés sur les questions relatives aux logiciels libres. Les entreprises du secteur et les établissements de formation qui ont inscrit les applications des TIC à leur programme seront les principaux partenaires de la CNUCED.

- *Tourisme électronique.* Pour beaucoup de pays en développement, le tourisme présente une importance stratégique et constitue l'une de leurs principales sources de recettes en devises. Comme c'est un service qui repose largement sur l'information, l'initiative de la CNUCED en matière de tourisme électronique vise à donner aux pays en développement les moyens techniques de promouvoir, de commercialiser et de vendre en ligne leurs services touristiques. La CNUCED aura pour partenaires les États membres, l'Organisation mondiale du tourisme, l'UNESCO, les autorités nationales responsables du tourisme et les établissements universitaires. Les groupements régionaux de pays en développement, les entreprises de transport et les entreprises opérant dans le secteur des technologies de l'information pourraient aussi participer à cette initiative.
- *Élaboration de stratégies et de politiques nationales dans le domaine électronique.* Les pays en développement s'efforcent de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies nationales dans le but d'encadrer l'élaboration d'une réglementation, d'une législation et de politiques appropriées dans le domaine des TIC. La CNUCED va participer au Réseau mondial de ressources en cyberpolitique (ePol-NET). Elle mettra à son service les compétences qu'elle a acquises en ce qui concerne la conception de stratégies dans le domaine électronique et plus précisément le commerce électronique, les questions juridiques et réglementaires, la mesure de l'activité électronique, le financement électronique et divers aspects de l'administration électronique lui permettant ainsi de gagner en efficacité et en efficience. ePol-NET fonctionne comme un réseau virtuel. Pour l'instant, ce partenariat réunit le Gouvernement irlandais, qui en assure le secrétariat, ainsi que les Gouvernements britannique, canadien, français, italien et japonais, la CEA, l'UIT, le PNUD, l'OCDE et la Commonwealth Telecommunications Organisation.

- *Mesure de l'activité électronique et indicateurs d'application des TIC.* La mesure de l'activité électronique est essentielle pour faire le point sur l'utilisation et l'impact des TIC dans les pays en développement. Le Plan d'action adopté à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) recommande de définir, pour la phase tunisoise du Sommet – et au-delà –, des indicateurs propres à permettre de suivre les progrès accomplis dans l'application des technologies de l'information et de la communication au service du développement. Les principaux partenaires se sont mis d'accord sur les objectifs suivants: i) définir une série d'indicateurs de base qui pourraient être recueillis par tous les pays et harmonisés au niveau international de façon à permettre notamment de mesurer plus facilement le degré de réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire; ii) aider les pays en développement à se doter des capacités nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans le domaine des TIC au niveau national; et iii) constituer une base de données mondiale sur les indicateurs d'application des TIC. Les activités de partenariat réuniront les États membres, l'OCDE, l'UIT, l'UNESCO et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations Unies ainsi que les commissions régionales de l'ONU et d'autres organismes régionaux compétents qui s'occupent des questions relatives à la mesure de l'activité électronique.

## **B. Produits de base**

2. Il n'existe pour l'instant aucun cadre général de consultation dans lequel les représentants de tous les acteurs clefs qui étudient la situation des produits de base et le fonctionnement des marchés de ces produits puissent systématiquement échanger des informations et mettre à profit leurs compétences complémentaires. Toutes les parties prenantes intéressées devraient donc conjuguer leurs efforts afin de définir une démarche pragmatique, avec pour objectif premier de briser le cycle de la pauvreté dans lequel de nombreux producteurs de produits de base et pays tributaires de ces produits se trouvent aujourd'hui enfermés.
3. Ce processus de consultation permettra d'aborder la problématique des produits de base de manière concertée en proposant des mesures spécifiques à propos des questions suivantes: facilitation de la coopération entre toutes les parties prenantes et intégration plus cohérente

des questions relatives aux produits de base dans les portefeuilles de projets de développement; inventaire et mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience et mobilisation optimale des flux de ressources; vulnérabilité du secteur des produits de base et risques; mécanismes visant à faciliter la participation des agriculteurs des pays en développement aux échanges sur les marchés internationaux; distribution de la valeur ajoutée dans la chaîne de valorisation des produits de base; promotion de modes de production et de commercialisation économiquement, socialement et écologiquement durables pour différents produits de base intéressant les pays en développement; industries extractives et développement économique durable; action visant à promouvoir la création de réseaux d'entreprises dans les pays en développement ainsi qu'entre entreprises de pays en développement et de pays développés et gestion de l'information et des connaissances concernant les produits de base.

4. Une équipe spéciale internationale indépendante sur les produits de base sera créée en concertation avec les parties prenantes intéressées pour examiner la série de questions susmentionnées. L'équipe spéciale fonctionnera de manière informelle et souple, les partenaires coopérant à ses travaux dans un esprit de bonne volonté.

5. Indépendamment des États membres (les pays en développement tributaires des produits de base et les partenaires de développement intéressés, en particulier les donateurs), ce partenariat réunira des organisations internationales (FAO, FMI, CCI, PNUD, Fonds commun pour les produits de base et Banque mondiale), des organismes de produits (organisations et groupes d'étude internationaux), le secteur privé, en particulier les grandes entreprises qui produisent, commercialisent et distribuent les produits de base, les organisations non gouvernementales qui s'efforcent de promouvoir l'adoption de mesures concernant ces produits et les milieux universitaires qui étudient les problèmes liés aux produits de base et cherchent à y apporter des solutions.

### **C. Investissement**

6. L'investissement intérieur et l'investissement étranger direct (IED) sont des éléments déterminants pour permettre aux pays de se doter des capacités d'offre qui sont à la fois indispensables au développement et essentielles pour exploiter les possibilités qu'offre le système commercial multilatéral.

7. De par la nature même des questions qu'il soulève, l'investissement pour le développement se prête à un partenariat associant secteur public et secteur privé. En outre, ce sujet intéresse les syndicats, les ONG et les milieux universitaires. Le partenariat, qui prendra la forme d'un réseau d'investissement pour le développement, aura pour but: de faire en sorte que les questions relatives à l'IED soient mieux comprises, d'aider à optimiser les politiques nationales et internationales visant à attirer les IED et à en tirer parti et de promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles connexes. Il s'articulera autour des thèmes suivants: conseils stratégiques pour l'investissement, connaissance de l'investissement pour le développement, instauration d'un climat plus propice à l'investissement, bonne gouvernance dans le cadre de la promotion de l'investissement, information à l'intention des investisseurs, questions concernant les politiques internationales en matière d'investissement, renforcement des capacités pour le transfert de technologies et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle et mise en place d'un maillage pour le développement.

8. À l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, partenaire principal, se joindront l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)/Groupe de la Banque mondiale, l'OCDE, le Centre du commerce international (CCI), l'Institut virtuel de la CNUCED sur le commerce et le développement, l'ONUDI, la Chambre de commerce internationale (CCI), des ONG (the Consumer Unity and Trust Society (CUTS)), l'Institut international du développement durable (IIDD), le Centre international de commerce et de développement durable (CICDD), l'Earth Institute, ainsi que des institutions nationales (Ethos, SOBEET), des organisations sous-régionales et des établissements d'enseignement supérieur (universités de pays développés et de pays en développement).

#### **D. Renforcement des capacités et formation, notamment établissements de formation et universités**

9. L'Institut virtuel de la CNUCED sur le commerce et le développement vise à aider les pays membres à renforcer leurs capacités afin de pouvoir analyser les questions commerciales et économiques qui se posent aux niveaux international et national et élaborer et mettre en œuvre des politiques économiques appropriées de conception locale. Les établissements de formation et de recherche, en particulier les universités, jouent un rôle clef dans le renforcement des capacités

en formant les décideurs d'aujourd'hui et de demain et en donnant aux pouvoirs publics des avis autorisés sur les questions relatives aux politiques économiques nationales.

10. L'objectif de l'Institut virtuel est d'aider les universités des pays en développement à renforcer les capacités dont elles disposent pour concevoir et dispenser un enseignement de qualité et entreprendre des recherches dans les domaines du commerce et du développement. À cet effet, premièrement, il met à leur disposition un certain nombre de ressources de la CNUCED et d'autres ressources pertinentes (rapports de recherche, matériels didactiques et outils pédagogiques) qu'elles peuvent utiliser dans le cadre de leurs activités d'enseignement et de recherche. Deuxièmement, il leur offre la possibilité d'améliorer leurs programmes (de cours) et leurs travaux de recherche en échangeant des ressources (matériels d'enseignement et résultats de recherche) et des données d'expérience avec les membres du réseau de l'Institut virtuel et en coopérant plus activement avec la CNUCED.

11. Les partenaires principaux seront les universités et les établissements de formation de pays en développement qui consentiront à devenir membres du réseau de l'Institut virtuel et à en accepter les règles de fonctionnement. Indépendamment de la participation au réseau, qui sera régie par des clauses et conditions générales, la CNUCED continuera, selon l'usage établi, de conclure avec des établissements universitaires des accords de partenariat spécialement adaptés à leurs besoins.

-----